



AR PREFECTURE

017-200041523-20200826-DEC370_2020-AU
Reçu le 26/08/2020Décision n° 370 / 2020
AB**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer pour la Médiathèque de la Haute-Saintonge;

un avenant au contrat d'engagement, avec la Belle à Miel, représentée par Mathilde Perraud. Cet avenant stipule l'adjonction d'une intervention de Mme Perraud le 31 juillet. Le montant total de ces 3 interventions sera d'un total de 320 € TTC.

Fait à Jonzac,

Le 17 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT